

qu'à ceux que le ministre soupçonne de vouloir rester ici. Comme cette question concerne les requérants et les députés qui intercèdent pour eux, il importe que nous sachions comment le gouvernement peut découvrir ceux qui veulent rester ici lorsqu'ils demandent un visa de séjour.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Ce n'est pas une question de privilège et l'argument du député prête à controverse.

### LA DÉFENSE NATIONALE

#### LE LIVRE BLANC ET LA TRANSFORMATION DU RÔLE DES FORCES CANADIENNES

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Dans une déclaration publique, le chef de l'état-major de la défense a dit hier, avec l'approbation du ministre de la Défense nationale, que le Livre blanc sur la défense, publié en 1964, proposait la transformation du rôle que le Canada entend jouer dans les affaires internationales.

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Étant expérimenté, le député sait parfaitement qu'il est contraire au Règlement de poser une question ayant trait aux témoignages rendus devant un comité qui siège tandis que la Chambre est elle-même en session. Tel est le Règlement de la Chambre, et on ne saurait compter que quelqu'un l'observe plus scrupuleusement que le député lui-même.

**L'hon. Michael Starr (Ontario):** Je demande la parole au sujet du même rappel au Règlement, monsieur l'Orateur. Comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a lui-même soulevé l'affaire, je signalerai que lorsqu'il était dans l'opposition, il a tenté plus que tout autre de se soustraire à l'application du Règlement.

**L'hon. M. Martin:** Je cède bien volontiers mes vieilles opinions à l'honorable député.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je souscris à l'argument invoqué par le ministre en ce qui concerne le Règlement. Si l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre veut obtenir des renseignements, ce qui est le but de toute question, il pourrait formuler la sienne de façon à en obtenir.

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur l'Orateur, je ne veux pas enfreindre le Règlement, mais il [L'hon. M. Starr.]

s'agit d'une déclaration publique faite lors d'une réunion publique. Toutefois, je tiendrai compte de la susceptibilité du ministre et poserai ma question d'une autre façon.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Le ministre devra présenter des excuses.

**L'hon. M. Churchill:** Le Livre blanc de la Défense de 1964 proposait-il, quant au rôle du Canada dans les affaires étrangères, une modification qui allait exiger aujourd'hui que la marine, l'armée et l'aviation perdent leur identité et qu'on crée une arme unique dotée d'une seule structure hiérarchique et d'un seul et même uniforme?

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, tout ce que je puis dire, c'est que le Livre blanc a été brillamment conçu et admirablement mis à exécution.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Comme exécution, c'en est une vraie.

**M. Fairweather:** Avec les excuses de ceux qui ont été pendus.

**L'hon. M. Churchill:** Le ministre a appuyé le Livre blanc dans un discours prononcé en septembre 1964. Je voudrais savoir ceci: quand il a dit qu'une des propositions que renfermerait le Livre blanc tendrait à la formation d'une force peu nombreuse et extrêmement apte à se déployer efficacement dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et servir à d'autres fins, songeait-il à permettre une intervention armée dans certaines régions agitées du monde?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Le ministre est muet.

#### L'OTAN—LA MODIFICATION POSSIBLE DU RÔLE MILITAIRE DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, ma question pourrait s'adresser, soit au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, soit au ministre de la Défense nationale, puisqu'elle les concerne tous deux. Le Livre blanc sur les prévisions budgétaires de la défense, préparé récemment au Royaume-Uni, laissant espérer que pour la fin de juin 1976, les engagements pris envers l'OTAN par les divers pays membres feront l'objet d'une révision après discussion et qu'un accord interviendra sur l'ampleur, la composition et le rôle militaire des diverses forces participantes, le gouvernement canadien a-t-il fait quelque proposition aux autres gouvernements quant aux effectifs et au rôle militaire futur des forces canadiennes auprès de l'OTAN?